

METHODOLOGIE ET BAREME DE CORRECTION

EPREUVE : Réponses à 3 à 5 questions portant sur un domaine « technique » (économie, droit ...)

L'objectif de cette épreuve est de rechercher chez le candidat :

- Ses connaissances théoriques et techniques dans le domaine dans lequel il compose ;
- Sa capacité à organiser ses réflexions en :
 - structurant ses connaissances ;
 - en rédigeant avec une bonne grammaire, syntaxe et orthographe ;
 - en utilisant un style clair.

La forme de cette épreuve pour chaque question :

- Le plan doit être apparent et matérialisé (titres, sous-titres, numérotation) ;
- Il doit y avoir une introduction ;
- Le développement comporte 2 ou 3 parties ;
- Il doit y avoir une conclusion ;
- Le style doit être neutre, sobre et précis et entièrement rédigé (pas de style télégraphique).

Barème général : Le devoir est noté sur 20. Les points sont répartis entre les 3 à 5 questions et précisés sur le sujet.

Pour chaque question, il est attribué :

- Une note égale à 0 sur 20 pour un hors sujet ;
- Une note inférieure à la moyenne des points attribués à la question pour tout devoir ne présentant pas de plan matérialisé.

Orthographe : A partir de 5 fautes, 2 points seront enlevés à la note sur 20.